

Assistant de Service Social par la voie de l'apprentissage Diplôme d'Etat de niveau III (DEASS)

Le métier

L'assistant de Service Social intervient auprès des personnes rencontrant des difficultés sociales, familiales, professionnelles, scolaires, médicales ou financières. Il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Il est confronté aussi bien à des difficultés d'endettement, de violence conjugale, d'enfant en danger, de recherche de logement, d'attribution du RSA... Sa mission est d'apporter une aide et un soutien sur mesure aux personnes en fonction de leurs difficultés, afin qu'elles puissent améliorer leurs conditions de vie, retrouver une autonomie et se réinsérer. Il informe les personnes de leurs droits, les conseille et les oriente vers les services compétentes, les accompagne sur la base d'un projet et les aide à remplir des dossiers administratifs. Il travaille en coordination au sein d'une équipe de travail et en liaison avec d'autres travailleurs sociaux.

L'emploi

Principalement dans les collectivités locales (Conseils Généraux, les Mairies, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)), les organismes de protection sociale (Caisse d'Allocations Familiales (CAF), caisse de sécurité sociale, de retraite), des établissements publics (hôpitaux), des entreprises publiques ou privées, des associations du secteur social et médico-social

Les pré requis

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation
- Etre titulaire de l'un des examens spéciaux d'entrée dans les Universités
- Etre titulaire d'un diplôme paramédical ou social, au moins égal au niveau IV
- Avoir réussi l'examen de niveau organisé par la DRJSCS
- Etre admissible aux épreuves de sélection

Les modalités d'entrée en formation

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Etre admissible aux épreuves de sélection : épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission. Les candidats titulaires d'un diplôme d'état en travail social de niveau III sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Des allègements peuvent être accordés à la demande des candidats, et sur présentation des pièces justificatives.

La validation de la formation

Un examen final de 4 épreuves : Un dossier de communication, une épreuve de connaissance des politiques sociales, la présentation et la soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles, d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel.

Des évaluations sont également organisées en cours de formation.

La durée de la formation

Sur 3 ans 1 740 h de formation théorique dont 320h déléguées aux employeurs réparties :

- une unité de formation principale de 460 h : théorie et pratique de l'intervention en service social
- 7 unités de formation contributives de 880 h : Philosophie de l'action, éthique – droit - législation et politiques sociales - sociologie, anthropologie, ethnologie - psychologie, sciences de l'éducation, communication - économie, démographie - santé
- 200 h d'approfondissement
- 200 h de préparation à l'examen

2 stages de 8 semaines hors du lieu d'emploi, le reste chez l'employeur.

Chaque UFA propose un planning et une alternance spécifique.

Les lieux de formation et les contacts : les UFA

I.E.S.T.S. NICE : 6, rue Chanoine Rance-Bourrey – 06105 NICE Cedex

☎ : 04.92.07.77.97. Fax : 04.93.84.78.65.- www.iests.com

I.M.F. AVIGNON : 641, Chemin de la Verdière BP 80045 -84142 MONTFAVET Cedex

☎ : 04.32.40.41.80. Fax : 04.32.40.41.88.- www.imf.asso.fr

I.R.T.S. PACA & CORSE : Les Flamants – 10, avenue Alexandre Ansaldi – CS30003

13311 MARSEILLE Cedex 14 – ☎ : 04.91.67.13.00. Fax : 04.91.92.11.42.-

www.irts-pacacorse.com

Autres liens utiles :

www.social-santé.gouv.fr

www.anas.fr

www.sanitaire-social.com

www.action-sociale.org

